Version réglementation	**2-0**	Classement de confidentialité	**Interne**
Valable dès le	**1.10.2019**	Propriétaire	**I-NAT-BST**
		Processus	**G, H**
		Langues	**DE, FR, IT**
Divisions	**Infrastructure**		
Utilisateurs spécifiques/Destinataires	**LIDI-R: B14.4A, B14.4B**		
Remplace	**Version réglementation 1-0 du 1.10.2014**		
Attribution	**Voir chiffre 1.5**		

Chevauchement de phases de construction/projets en matière d'installations de sécurité (P18)

© CFF

Sommaire

Liste des modifications **3**

1 Généralités **4**
1.1 Situation initiale, objectifs 4
1.2 Champ d'application 4
1.3 Délimitation: charges et défauts hérités du passé 4
1.4 Public cible 4
1.5 Documents de référence 5
1.6 Termes et définitions 5
1.6.1 Phase de construction 5
1.6.2 Chevauchement de phases de construction ou de projets 5
1.6.3 Phases relatives à la technique de conduite 5
1.6.4 PV-SA: responsable du projet IS 6
1.6.5 Concepteur IA: concepteur de l'installation intérieure 6
1.6.6 EV-SA: responsable d'intervention IS 6

2 Règle de base concernant la planification, la conception de l'installation et la réalisation de phases de construction ou de projets en chevauchement **7**
2.1 Éviter si possible tout chevauchement de phases de construction ou de projets 7
2.2 Mesures de réduction des risques visant à maîtriser les chevauchements de phases de construction et de projets 7

3 Conditions et limites de l'admissibilité des phases de construction et des projets parallèles: mesures de réduction des risques **8**
3.1 Limites de la conception de l'installation par différents prestataires 8
3.2 Obligation de coordination active de la planification, de la conception de l'installation et de la réalisation 8
3.2.1 Souveraineté du projet en cas de chevauchement de projets 8
3.2.2 Concertation sur la planification en cas de chevauchement de projets 9
3.2.3 Gestion des suppléments de frais 9
3.2.4 Transparence des risques spécifiques au projet 9
3.2.5 Coordination 9
3.2.6 Information en cas de modifications exceptionnelles des installations 9
3.3 Exigences relatives au personnel 9
3.4 Obligation d'autorisation 10
3.4.1 Demande d'autorisation exceptionnelle 10
3.4.2 Examen de la demande, octroi d'autorisations exceptionnelles 10
3.5 Conception de l'installation, documentation des installations 11
3.5.1 Documentation de l'installation par « phase d'installation de sécurité » 11
3.5.2 Conception de l'installation concernant des phases de construction et des projets en chevauchement 11
3.5.3 Comparaison avant le début du montage de la phase de construction ou du projet suivant 12
3.5.4 Gestion des documents non valides sur place, conservation 12
3.6 Démonstration de la sécurité dans le cadre de la réception d'installations de sécurité 12
3.7 Dispositifs de commutation 12

4 Dispositions transitoires **13**
4.1 Principe: validité à l'entrée en vigueur de la réglementation 13
4.2 Représentation dans les processus, instructions de travail, cursus de formation et programmes d'instruction 13

Annexe **13**

 © CFF